

SOMMAIRE

- **Hôpitaux : fortes contraintes horaires, rythme accru pour les soignants**
- **Protection Judiciaire de la Jeunesse : Alliot-Marie maintient la restructuration**
- **Journalistes pigistes : trois syndicats font annuler des dispositions défavorables**
- **Presse : trois syndicats de journalistes alertent Sarkozy**
- **Délation sur Internet : la justice suspend le système**
- **Privatisation de La Poste : le Sénat rejette la motion demandant un référendum**
- **Pénibilité au travail et TMS : la FERC-CGT lance une campagne**
- **Les débats de l'Ugict-CGT : le 24 novembre autour du livre de Dominique Deceze**

ÉDITO

ÉGALITÉ FEMMES HOMMES : UN SERPENT DE MER DU DIALOGUE SOCIAL



Qu'il s'agisse du « *plafond de verre* » leur interdisant l'accès aux responsabilités dans les entreprises, ou bien des disparités salariales ou encore de l'inégalité flagrante vis-à-vis de la précarité, la situation faite aux femmes dans le travail reste un serpent de mer du dialogue social. Pourtant, en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, ce n'est pas de textes de loi, d'accords collectifs que nous manquons, mais de volonté réelle de les faire appliquer. Dans notre pays de 1983 à 2006, il y a eu pas moins de quatre lois, un accord (signé notamment par la CGT), une charte de l'égalité et un label égalité ! Dans l'Union européenne, la question est abordée dans deux traités, cinq directives, une recommandation et dans la Charte sociale révisée. Sur le plan international, la convention n° 111 de l'Organisation Internationale du Travail prévoit depuis 1950 : égalité de salaire pour un travail de « *valeur égale* ». Cette fois, le gouvernement dit vouloir se saisir de cette question. Mais à l'occasion de la réunion de la Commission Nationale de la Négociation Collective du vendredi 6 novembre 2009, le ministre du Travail a remis aux partenaires sociaux

une note d'orientation dans laquelle il reporte une nouvelle fois les sanctions financières à l'égard des entreprises. Ce n'est pas faute cependant de bien connaître le paysage des inégalités tel que les écarts de rémunérations (27 % en défaveur des femmes), les moindres déroulements de carrière, la précarité qui s'accroît sans limite dans les secteurs féminisés. Pour la CGT, « *la négociation collective est en panne, tant dans les branches que dans les entreprises : 43 % des branches n'ont pas entériné de négociations en 2008 et 5 % seulement des accords abordent le thème de l'égalité, une entreprise sur deux de plus de 300 salariés ne produit*

pas de rapport de situation comparée. » Suffisamment de lois et de textes permettraient aujourd'hui de transformer cette situation. « *L'heure n'est plus à débiter un nouveau processus de négociation mais à appliquer et faire appliquer les lois et les accords collectifs avec rigueur pour progresser correctement* », soutient la CGT qui réclame la mise en œuvre sans délai, de l'engagement pris en 2007 par le ministre du Travail, d'appliquer dès 2010 des sanctions financières à toutes les entreprises qui n'auraient pas eu de négociations « *égalité* » en 2009.

C'est l'ensemble de la politique gouvernementale qui doit être mise à plat car elle est source d'inégalités et en particulier entre les femmes et les hommes au travail. La logique du « *travailler plus pour gagner plus* », le travail du dimanche, l'individualisation des rémunérations, l'affaiblissement des droits collectifs, la réforme des MDA sont autant de mesures qui aggravent les inégalités au lieu de les résorber. Le gouvernement doit aussi balayer devant sa propre porte et cesser de donner quitus aux employeurs sur leurs politiques sociales.

Hôpitaux : fortes contraintes horaires, rythme accru pour les soignants



Selon une étude de la Drees (ministères de la Santé et du Travail), le rythme de travail s'est accru pour un salarié (médecin ou infirmier) des hôpitaux sur deux entre 2003 et 2006. L'étude rappelle en effet que les établissements doivent « *accueillir toute l'année, de jour et de nuit, éventuellement en urgence, toutes les personnes dont l'état de santé le nécessite* ». Ceci « *va de pair avec d'importantes contraintes temporelles de travail pour le personnel médical et soignant (...) qu'il s'agisse de travailler le week-end, la nuit, ou d'être d'astreinte avec une capacité de mobilisation rapide* », poursuit-elle. La moitié des personnels médicaux indiquent que leurs horaires sont imposés contre 20 % des cadres de la construction, de l'industrie ou du tertiaire. En outre, « *les personnels médicaux et infirmiers déclarent dépasser fréquemment leur durée habituelle de travail* ». Ainsi, « *la moitié du personnel médical à temps complet déclare travailler habituellement plus de 50 heures par semaine, un quart plus de 60 heures et un autre quart moins de 45 heures* ». Parallèlement, « *la moitié des infirmières et des aides-soignantes, ainsi qu'un tiers des médecins déclarent ne pas pouvoir interrompre momentanément leur travail* ». L'enquête fait également ressortir qu'« *en trois ans, un salarié sur deux affirme avoir ressenti une accentuation de ces contraintes de rythme, surtout lorsque son établissement a été confronté, durant la même période, à la montée de l'isolement ou à l'appauvrissement de ses patients* ». Dans ce contexte, « *pour faire face aux pics d'activité et aux difficultés, l'entraide au sein de ce collectif est particulièrement développée* », note la Drees, pour qui « *dans le secteur de la santé, tous les salariés ont le sentiment que leur travail est utile aux autres* », contre 90 % dans les autres secteurs.

Protection Judiciaire de la Jeunesse : Alliot-Marie maintient la restructuration

En dépit de la demande de moratoire formulée par plusieurs organisations syndicales de la PJJ (SNPES-PJJ/FSU/SPJJ-UNSA et CGT), la Garde des Sceaux entend bien maintenir la restructuration en cours de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Recevant jeudi dernier l'ensemble des directeurs interrégionaux et territoriaux de la PJJ, elle a promis qu'elle mettrait « *au coeur de son action les notions de concertation et d'écoute (...), qu'elle souhaitait que les directeurs de services eux-mêmes soient consultés et associés aux conséquences locales de la réorganisation et que chaque agent devait faire l'objet d'un suivi personnalisé* ». Les syndicats souhaitent le gel de la réorganisation qui éloigne les services de la PJJ des usagers et conduit les éducateurs à se concentrer sur les mineurs délinquants en renvoyant les victimes de problèmes sociaux ou familiaux vers les Conseils généraux. Le malaise dans cette institution est tel que la directrice départementale de la PJJ de Paris a fait une tentative de suicide sur son lieu de travail. Dans un témoignage de dix pages adressé mercredi aux professionnels de la PJJ, Mme Kokoszka rattache directement son geste à son désarroi dans une « *administration en pleine mutation. [...] Mes idéaux, ma conception de la République, du bien commun, de l'intérêt général, des missions de la PJJ, m'ont paru de plus en plus en complète contradiction avec ce qui m'était demandé* », a-t-elle analysé.



Journalistes pigistes : trois syndicats font annuler des dispositions défavorables



Saisi par trois syndicats (SNJ-CGT, SNJ et FO qui réalisent 73 % des suffrages aux dernières élections à la Commission de la carte), le Tribunal de Grande Instance de Paris a annulé certaines dispositions d'un accord de 2008 sur les droits des pigistes.

Celui-ci avait été signé par trois syndicats minoritaires (CFDT, CFTC et CFE-CGC) et les fédérations patronales.

Dans un jugement rendu mardi, le Tribunal de Grande Instance a annulé l'article sur la non prise en compte des pigistes sans carte professionnelle dans le calcul des effectifs, jugeant que cela « *aurait pour conséquence de minorer l'effectif réel des entreprises de presse* », selon le jugement. Il a aussi jugé illicite une clause sur le droit électoral des pigistes pour les élections professionnelles, la considérant restrictive.

Presse : trois syndicats de journalistes alertent Sarkozy

A l'occasion de la journée européenne pour les journalistes (« *Stand up for journalism* ») le 5 novembre, les trois syndicats SNJ-CGT, SNJ et CFDT ont adressé une lettre ouverte à Nicolas Sarkozy sur la situation « *extrêmement préoccupante* » des médias d'information.

Dans leur lettre, les syndicats estiment que depuis l'élection de Nicolas Sarkozy « *la situation des médias s'est sensiblement aggravée* », tant sur le plan économique qu'éditorial.

« *Il n'est pas un jour sans qu'un journal, un hebdomadaire, une radio, une télévision ne licencie des journalistes en prétextant la crise économique* », indiquent-ils. Depuis le début de l'année, 2 300 journalistes se sont retrouvés au chômage, la profession regroupant 38 000 salariés, relève la lettre.

Elle rappelle le projet de 206 licenciements à Radio France Internationale, les licenciements chez Gamma (32 salariés) et un plan de départs volontaires à la retraite visant jusqu'à 900 personnes à France Télévisions (France 2, France 3, France 4, France Ô).

Selon les syndicats, les patrons de presse « *amenuisent les moyens* » des rédactions, tandis que « *la seule préoccupation* » des actionnaires des groupes de presse est « *de rentabiliser* » sans soucis pour la qualité. « *Le pluralisme est atteint en son coeur. Les fusions, les rachats, les concentrations au profit de grands groupes de presse dont vous vous félicitez d'être proche (Lagardère, Bolloré) ou du Crédit Mutuel (Groupe EBRA), ne contribuent pas à sauver, ni même à conforter les titres* », estiment les syndicats. Le code de déontologie des journalistes, élaboré dans le cadre des États généraux de la presse, inquiète également, puisqu'il n'engage que la responsabilité des journalistes et pas celle des directeurs de rédaction. En outre, les sources ne sont toujours pas protégées « *alors que la loi et la justice européennes l'imposent* ». Sont rappelées les perquisitions de police au *Canard Enchaîné*, à *l'Équipe* ou au *Point*.

Dans l'audiovisuel public, l'avenir de France Télévision et de Radio France est « *obéré par la suppression de la publicité (décidée par Nicolas Sarkozy, ndlr) sans la garantie de moyens équivalents « à l'euro » près* ».

Les syndicats critiquent également un projet de réforme du statut de l'AFP, qui, estiment-ils, revient à opter « *avec la direction de cette agence mondiale, la seule non anglo-saxonne, pour son étatisation, après avoir mis à l'encan son statut qui depuis un demi-siècle a préservé son indépendance* ».

Les syndicats de journalistes invitent notamment Nicolas Sarkozy à une réforme législative pour reconnaître « *l'indépendance juridique des équipes rédactionnelles* ». Ils demandent une garantie des ressources pour les services publics (radio et télévision) et souhaitent que les aides publiques « *ne servent plus seulement à enrichir les actionnaires* ».



Délation sur Internet : la justice suspend le système



Le juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Caen a suspendu vendredi le système dit « *d'alerte professionnelle* » incitant les salariés à dénoncer leurs collègues via notamment un site Internet mis en place dans l'entreprise Benoist Girard, filiale de l'américain Stryker. Celui-ci « *crée un trouble manifestement illicite* », a estimé le juge des référés au président du Tribunal de Grande Instance de Caen. « *La configuration internationale du site permet de dénoncer anonymement des faits qui ne concerne pas seulement des faits de corruption ou de malversations... mais aussi des sujets d'ordre général regroupés par exemple sous la catégorie « autres sujets » d'inquiétude, qui autorisent un dérive dans la délation contraire à la loi informatique et liberté de 1978* », selon le juge.

L'entreprise a un mois pour obtempérer sous astreinte de 300 euros par salarié et par jour si le système n'est pas suspendu d'ici là.

Le fabricant de prothèses orthopédiques devra également payer 2 000 euros au CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) pour ses frais de justice.

Privatisation de La Poste : le Sénat rejette la motion demandant un référendum

Le Sénat a rejeté mercredi la motion proposant un référendum sur l'avenir de La Poste pourtant réclamée par les 2,3 millions de Français qui ont participé à la « *votation citoyenne* » sur la réforme du statut de La Poste le 3 octobre. Considéré comme un « *déni de l'expression populaire* » par le Comité national contre la privatisation de La Poste, qui représente une soixantaine d'associations, syndicats et partis de gauche, celui-ci appelle à une journée de manifestations et de mobilisations citoyennes le 28 novembre. Il organise une campagne d'envoi de cartes postales à l'Élysée. Cette carte est disponible auprès des militants CGT mais on peut également la signer et l'envoyer en ligne comme l'ont déjà fait près de 18 000 internautes:

<http://www.referendumpourlaposte.rezisti.org/>



Pénibilité au travail et TMS : la FERC-CGT lance une campagne



La Fédération Éducation-Recherche-Culture de la CGT (FERC) a lancé jeudi une campagne contre les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et la pénibilité au travail, pour que les salariés et agents concernés expriment leur mal au travail.

Une journée d'action le 10 novembre devra permettre aux salariés d'avoir un « *temps d'échange collectif* » sur le lieu de travail, en faisant jouer leur droit d'alerte ou de retrait pendant trente minutes pour « *signaler à l'employeur que leur travail est devenu dangereux pour leur santé physique ou mentale* ».

Les débats de l'UGICT-CGT : le 24 novembre autour du livre de Dominique Deceze

Le 24 novembre 2009 de 17 h 30 à 19 h 30, Salle Mezzanine, Patio des Fédérations CGT-Montreuil, avec Dominique Deceze autour de son dernier livre, « *La machine à broyer, quand les privatisations tuent* »

Dans ces publications qui sont autant d'enquêtes fouillées, menées avec les acteurs de terrain, Dominique Deceze, en bon journaliste d'investigation, décrit par le menu le vécu des salariés, décortique les stratégies et les méthodes de management mises en place depuis plus de 20 ans pour s'attaquer aux services publics français.

Ces livres, écrits ces dernières années, mis à jour récemment pour « *La machine à broyer* », éclairent sur la détérioration progressive de la situation des salariés de ces services, sur ce qu'ils vivent et ce qu'ils ressentent, de l'ouvrier à l'ingénieur, et qui expliquent certaines situations dramatiques d'aujourd'hui, comme à France Télécom. Dominique Deceze évoque des pistes pour sortir de ces situations qui menacent notre cohésion sociale, propositions souvent recueillies auprès d'organisations syndicales, mais aussi de médecins.

